

EXEMPLES DE PROJETS

Premier Projet du CME :

- Végétalisation des cours d'école
- Ramassage des déchets
- Installation de jeux
- Participation à la collecte et au tri des déchets dans les écoles
- Collecte de matériels scolaires pour les associations
- Rencontres intergénérationnelles (personnes âgées, à mobilité réduite, etc.)
- Visite des institutions et des services communaux
- Participation aux événements communaux



DATES À RETENIR

TU VEUX TE PRESENTER comme ÉLU(E) au CME ?

Si tes parents sont d'accord et que tu habites à Donzère, dépose ta candidature avant le **lundi 25 septembre 2023** auprès de ton professeur.

Les candidatures seront affichées du **jeudi 28 septembre 2023** au **jeudi 5 octobre 2023** dans ton école pour que tous les élèves puissent les consulter.

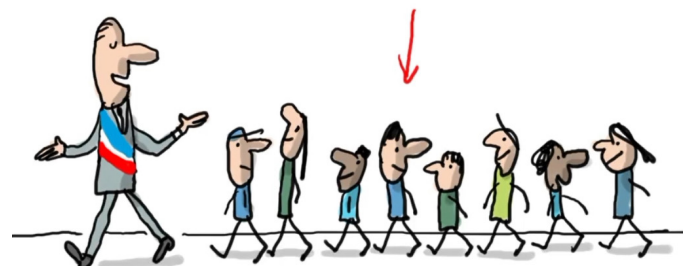
Le **vendredi 6 octobre 2023** toutes les classes des écoles vont aller voter !
Le même jour, un dépouillement aura lieu et tu sauras si tu es élu(e)
au **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2023-2025**.

Le **mercredi 11 octobre 2023** : PREMIER CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS
à 17h45 à 18h30 en mairie – salle du conseil
où aura lieu le VOTE du 1^{er} MAIRE DU CME 2023-2025.
(il changera tous les 4 mois)

VILLE DE
Donzère

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS



ÉDITO DE MARIE FERNANDEZ - MAIRE DE DONZÈRE



Il n'est jamais trop tôt pour favoriser une citoyenneté active, développer la participation à la vie locale et donner du sens et de la valeur à l'acquisition des droits civiques. C'est pourquoi, il est incontournable de donner la parole à la jeunesse donzéroise. Il est de notre devoir de permettre à nos enfants d'élaborer des actions, des projets en leur permettant de prendre une part active dans la vie de notre commune et pouvoir enfin se projeter dans l'avenir. Depuis 2021, la municipalité a décidé de remettre en place le Conseil Municipal des Enfants (CME). Ce Conseil est un lieu d'expression pour nos élèves des écoles publiques et privée de la ville. Les rencontres et les échanges avec les élus et le personnel communal seront au cœur du CME. Une participation active des enfants sera la clé de la réussite de tous leurs projets. Alors, à vos candidatures et bons projets !

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME), C'EST QUOI ?

C'est un groupe d'enfants élus pour 2 ans, qui travaillent en collaboration avec le Conseil Municipal (le Maire et son équipe) sur des projets pour notre ville.

C'est une assemblée qui :

- pourra débattre et dialoguer pour ensuite exposer ses idées et les mettre en place en Conseil Municipal.
- représentera officiellement les enfants de la commune lors de cérémonies officielles.
- proposera de réaliser des projets précis, utiles pour les écoles mais aussi les quartiers de la commune avec un budget défini.
- véhiculera les valeurs de la République aux enfants.

Le CME de Donzère réunira 20 enfants, élus pour 2 ans,
des classes de CE2 et CM1, habitant Donzère :

12 ÉLUS DU GROUPE SCOLAIRE ANDRÉ JULLIEN

8 ÉLUS DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE

Durant ce mandat, les élus vont pouvoir se présenter en tant que Maire, celui-ci changera chaque année.

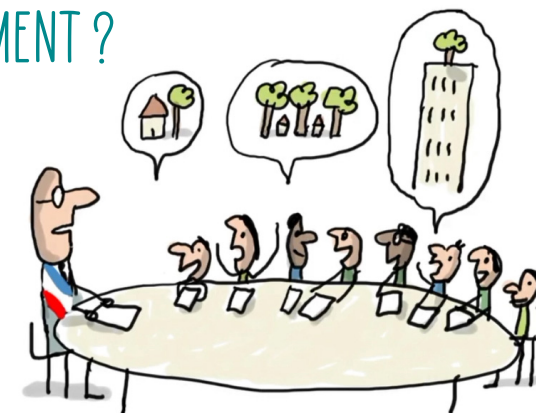
QUEL EST SON FONCTIONNEMENT ?

Le mandat de nos 20 jeunes élus est de 2 ans, soit deux années scolaires, d'octobre à début juillet. Durant ce mandat, la fonction de maire tournera une fois.

Le maire, aidé des élus référents, sera chargé de conduire les séances du Conseil Municipal des Enfants et des travaux en commission.

Il agira au mieux pour que chaque enfant puisse faire entendre sa voix et ses idées.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira environ toutes les six semaines pour une durée d'environ une heure et demie, en mairie. Il pourra également s'il le souhaite se retrouver pour des visites de services communaux, bâtiments, etc.



Une réunion une fois par mois,
le mardi, de 17 h 45 à 18 h 30
Salle du Conseil en Mairie.
afin d'élaborer et faire naître
de futurs projets.

Tu dois être présent(e) aux réunions CME et aux cérémonies officielles demandées. Sur la base du volontariat, tu pourras aussi être présent(e) à d'autres cérémonies.

QUI PEUT-ÊTRE CANDIDAT ?

Peuvent se présenter au Conseil Municipal des Enfants (CME) tous les enfants de CE2 ou CM1 inscrits en primaire au Groupe Scolaire André Jullien ou l'école Sainte-Marie et ayant l'autorisation de leurs parents. Les CP, CE1 et CM2 ne peuvent pas se présenter, mais ils pourront voter et élire leurs représentants.

L'élection aura lieu en octobre dans chacune des deux écoles.

Le maire et ses adjoints seront quant à eux élus lors de la première séance du Conseil Municipal des Enfants.

CME et événements demandés où tu dois être présent(e) :

Tu dois être présent(e) aux réunions CME et aux cérémonies officielles demandées.

Séances du CME :

Mercredi 11 octobre
Mardi 7 novembre
Mardi 5 décembre
Mardi 9 janvier 2024
Mardi 6 février
Mardi 5 mars
Mardi 2 avril
Mardi 7 mai
Mardi 11 juin

Événements :

11 novembre
8 mai
27 août
Voeux du maire
Sur la base du volontariat, tu pourras aussi être présent(e) à d'autres cérémonies.